

CONJONCTURE

Prime d'activité

CONJONCTURE

Au titre de mars 2016, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 2,0 millions de bénéficiaires résidant en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (hors Mayotte). Pour près de 2 foyers sur 10, l'allocataire est un jeune actif âgé de moins de 25 ans. Parmi l'ensemble des titulaires de la prime d'activité, plus de la moitié sont de nouveaux bénéficiaires, c'est-à-dire qu'ils n'ouvraient pas droit au revenu de solidarité active (Rsa) fin décembre 2015 (même si certains étaient déjà connus des Caf au titre d'une autre prestation).

En fonction de leurs ressources, les foyers peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa dans sa composante socle : ils sont près de 300 000 bénéficiaires dans ce cas fin mars 2016 (soit 15 %).

# Les foyers bénéficiaires de la prime d'activité

## 2,0 millions fin mars 2016

n° 1

Juin  
2016

La loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi instaure la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la prime d'activité, en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (Dom), à l'exception de Mayotte où elle entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette nouvelle prestation remplace le volet activité du revenu de solidarité active (Rsa), ainsi que la prime pour l'emploi (Ppe).

Au titre de mars 2016, la prime d'activité est versée par les caisses d'Allocations familiales (Caf) à 2,0 millions de bénéficiaires résidant en France métropolitaine et dans les Dom (hors Mayotte), pour un montant moyen de 163 euros par mois. En ajoutant aux allocataires, leurs éventuels conjoints (0,55 million), ainsi que leurs enfants et les autres personnes à charge (près de 1,6 million), l'ensemble des personnes couvertes par la prime d'activité s'élève à près de 4,15 millions fin mars 2016. Au cours du premier trimestre 2016, les masses financières versées par les Caf au titre de la prime d'activité atteignent 931 millions d'euros.

Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité, près de 140 000 foyers perçoivent une majoration de leur allocation liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître et 1,86 million ne bénéficient pas de majoration pour isolement. Par ailleurs, la prime d'activité est versée à 359 000 foyers, dont le responsable du dossier est âgé de 18 à 24 ans et à 1,64 million de bénéficiaires âgés de 25 ans et plus. Par rapport au volet activité du Rsa, une bonification individuelle est attribuée à chaque membre du foyer qui exerce une activité professionnelle, dont les revenus mensuels sont supérieurs à 0,5 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). Dans un peu moins de 9 foyers sur 10 bénéficiant de la prime d'activité (soit près de 1,75 million), au moins une des personnes du foyer perçoit une bonification individuelle. Le montant moyen de bonifications perçues par foyer s'élève à 58 euros par mois.

Tableau 1 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité fin mars 2016

	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
<b>Foyers bénéficiaires de la prime d'activité</b>	<b>2 001</b>	<b>100</b>
sans majoration pour isolement	1 861	93,0
avec majoration pour isolement	140	7,0
moins de 25 ans (*)	359	18,0
plus de 25 ans (*)	1 641	82,0
sans aucune bonification individuelle	253	12,6
avec au moins une bonification individuelle	1 748	87,4

Source : Cnaf - Dser, Bénéttrim. Champ : Régime général, France entière. (\*) âge du responsable du dossier.

Cette nouvelle prestation vise à lever les freins monétaires au retour à l'activité, augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs ayant de faibles revenus et permettre aux jeunes actifs âgés de moins de 25 ans de bénéficier d'une aide à l'emploi. Elle remplace ainsi les deux dispositifs existants de soutien financier à l'activité des travailleurs modestes, à savoir la prime pour l'emploi et le volet activité du Rsa. Elle a été conçue selon un modèle proche de celui du Rsa activité, avec cependant plusieurs différences notables. Tout d'abord, cette nouvelle prestation est ouverte aux jeunes actifs dès 18 ans. Elle concerne également les étudiants salariés et les apprentis ayant perçu pendant trois mois un salaire mensuel net d'au moins 890 euros. Par rapport au Rsa activité, le montant de la prime d'activité est augmenté de bonifications individuelles attribuées à chacun des membres du foyer qui exerce une activité professionnelle et dont les revenus mensuels dépassent 0,5 Smic (le bonus est modulable entre 0,5 et 0,8 Smic puis fixé à 67 € au-delà). De plus, son montant est identique pour trois mois de droit (principe de l'effet figé). Par ailleurs, toutes les demandes de prime d'activité effectuées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 ont pris effet exceptionnellement au 1<sup>er</sup> janvier (principe de rétroactivité).

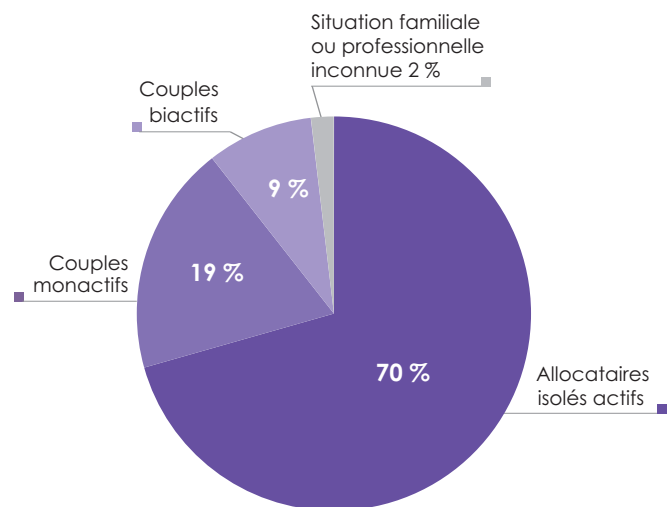
Les fichiers statistiques utilisés pour cette nouvelle publication sont issus des bases allocataires. Ils sont extraits 6 semaines après la fin du mois de droit étudié. Toute extraction plus tardive aboutirait à un dénombrement supérieur en raison des actualisations de dossiers.

Au sein des foyers bénéficiaires de la prime d'activité, au moins un membre du foyer perçoit des revenus d'activité professionnelle : cela peut être l'allocataire, son éventuel conjoint, les enfants ou les autres personnes à charge présents dans le foyer. Dans la très grande majorité des cas, seul l'allocataire ou son conjoint exerce une activité, les autres membres présents dans le foyer étant inactifs. Fin mars 2016, environ 70 % des bénéficiaires de la prime d'activité sont des personnes isolées actives (graphique 1). Près de 2 foyers sur 10 sont des couples monoactifs et 1 foyer sur 10 est un couple biactif. Quand les enfants ou les autres personnes à charge occupent un emploi (2 % des foyers), ils complètent les revenus d'activité d'un allocataire isolé dans près de la moitié des cas ou sont les seuls apporteurs de ressources dans un quart des foyers.

Parmi les bénéficiaires de la prime d'activité, près de 950 000 foyers ont basculé automatiquement du dispositif Rsa vers cette nouvelle prestation entre décembre 2015 et mars 2016 (graphique 2). Ce sont ainsi 47 % des bénéficiaires qui avaient un droit ouvert au Rsa fin 2015 : 42 % percevaient effectivement un montant de Rsa et 5 % avaient un droit suspendu au Rsa (notamment pour ressources trop élevées). La majorité des foyers titulaires de la prime d'activité fin mars 2016 et ayant perçu du Rsa fin 2015 bénéficiait alors du volet activité : un quart percevait du Rsa activité seul et 10 % du Rsa socle et activité.

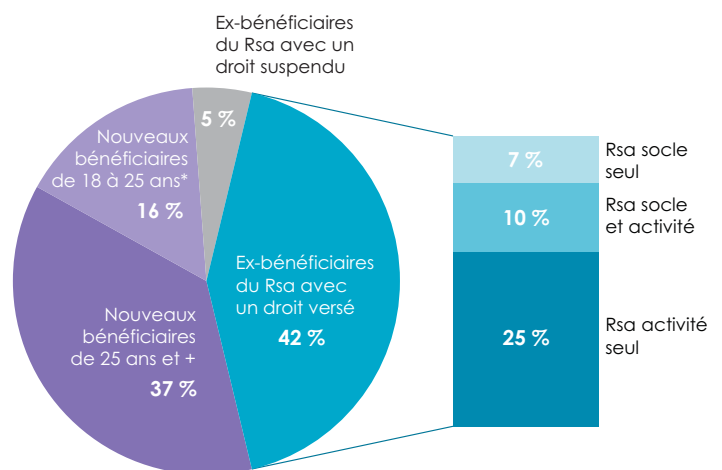
Les nouveaux bénéficiaires de la prime d'activité représentent près de 53 % des foyers titulaires de cette prestation fin mars 2016 (soit 1,05 million). Parmi eux, le responsable du dossier est âgé entre 18 et 25 ans dans 16 % des foyers et de 25 ans ou plus dans 37 % des cas. L'origine des nouveaux bénéficiaires peut se décomposer en trois grandes catégories (même s'il n'est pas possible d'apprécier le poids respectif de chacune d'entre elles) : certains auraient pu bénéficier du Rsa activité mais n'en faisaient pas la demande, d'autres ont vu leur situation évoluer depuis fin 2015 les rendant éligibles à la prime d'activité, enfin une partie d'entre-eux a bénéficié de l'élargissement du périmètre de la prime d'activité par rapport au Rsa. En fonction de leurs ressources, les bénéficiaires peuvent cumuler la prime d'activité et le Rsa dans sa composante socle. Ce sont ainsi près de 300 000 bénéficiaires de la prime d'activité qui perçoivent également un montant de Rsa fin mars 2016 (soit 15 %).

Graphique 1 - Répartition des foyers bénéficiaires de la prime d'activité fin mars 2016, selon leur situation familiale et professionnelle\*



Source : Cnaf - Dser, Bénéttrim. Champ : Régime général, France entière. \* Pour les foyers où seul l'allocataire et son éventuel conjoint exercent une activité.

Graphique 2 - Nombre de foyers bénéficiaires de la prime d'activité fin mars 2016, selon leur situation vis-à-vis du Rsa fin décembre 2015



Source : Cnaf - Dser, Bénéttrim. Champ : Régime général, France entière. \* Le tableau 1 ne comptabilise pas seulement les nouveaux bénéficiaires de la prime d'activité âgés de 18 à 25 ans, mais inclut également les ex-bénéficiaires du Rsa de cette tranche d'âge (personnes isolées avec enfant(s) à charge) ayant basculé dans la prime d'activité.